



# CERTIFICAT MEDICAL 2021/2022 DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPETITION

Le certificat médical mentionné aux articles L. 231-2 et L. 231-2-1 du Code du Sport permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines. Ce certificat médical doit dater de moins d'un an.

Je soussigné(e)..... , Docteur en médecine,  
après avoir examiné ce jour .....

Mme/Mr .....

né(e) le /...../...../...../

certifie que son état de santé actuel ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition - lors des épreuves organisées par la FF Sport U- **hormis dans celui ou ceux rayé(s) ci-dessous.**

### Sports individuels sans contrainte particulière

Athlétisme - Courses hors stade  
Aviron (en ligne, longue distance, de mer, indoor)  
Badminton  
Boxe éducative Assaut  
Bowling  
Bridge  
Canoë-kayak  
Course d'orientation  
Cyclisme - VTT  
Danse (toutes formes)  
Echecs  
Equitation  
Escalade  
Escrime  
Fitness  
Force Athlétique  
Golf  
Gymnastique (Artistique, GR, Team Gym, Trampoline)  
Haltérophilie - Musculation

Judo -Ju-Jitsu-Ne Waza  
Karaté  
Kick Boxing- Muay-Thai (Light, Pré combat)  
Kite Surf  
Lutte- Sambo sportif  
Nage avec palmes  
Natation - Natation synchronisée  
Patinage artistique et de vitesse  
Pelote basque  
Pétanque  
Roller hockey  
Savate - Boxe F. Assaut  
Ski – Snowboard (toutes formes) Squash  
Surf - Stand Up Paddle  
Taekwondo  
Tennis - Padel  
Tennis de table  
Tir à l'arc  
Triathlon et Disciplines enchainées (Bike & Run, Duathlon, Raids multisports, Swimrun)  
Voile – Kite Surf

### Sports collectifs sans contrainte particulière

Basketball - Basket 3x3  
Baseball- Softball  
Cheerleading  
Football Américain  
Football- Futsal  
Handball  
Hockey  
Ultimate  
Volley - Beach-volley  
Water-polo

### Sports à contraintes particulières \*

- Biathlon  
- **Boxe(s) Combat, plein contact**  
(Anglaise, Kick Boxing K1 rules, Savate BF)  
- Karting  
- **Rugby(s)** (XV, X, 7, XIII)  
- **Tir sportif**

**Autres** (à préciser par le médecin) : .....

Date :

**Signature et Cachet**

(\*) Sports dits, selon le Code du Sport, « à contraintes particulières » : disciplines pour lesquelles la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an. Pour toutes les autres disciplines (dites « sans contrainte particulière »), le certificat médical est valable 3 ans sous réserve de répondre les 2ème (2022-2023) et 3ème (2023-2024) années à un questionnaire médical relatif à la santé du licencié demandant le renouvellement de sa licence.